



Séance ordinaire du Conseil Municipal du
Vendredi 20 juin 2014 à 20 heures

Ordre du jour :

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2014
2. ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS
3. COMPTE-RENDU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET DES DIVERS SYNDICATS
4. AFFAIRES GENERALES
 - 4.1 Discussion des diverses options concernant la vente de la parcelle de Mr Stoessel
 - 4.2 Renouvellement des membres de la commission communale des impôts directs
 - 4.3 Résultats de l'enquête sur le parc de l'ancienne gare. Elaborations de propositions concernant les aménagements futurs.
 - 4.4 Renouvellement de la convention de conseil et d'assistance gratuits proposée par l'ADAUHR
5. DIVERS
 - 5.1 Carte postale de Michelbach-le-Bas
 - 5.2 Demande de subvention auprès du Fond National de la Prévention (F.N.P.) pour la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels
 - 5.3 Indemnité de logement pour M le Cure de la Communauté des Paroisses TERRE D'ENVOL
 - 5.4 Divers

Monsieur le Maire Henri MATTES ouvre la séance à 20 heures.

Présents : MM les Adjointes Julien SCHICKLIN, Nicolas RICHERDT, Fabien WEIDER et Véronique DE NEEF, MM Serge ESTERMANN, Sylvie GOEPFERT, Christiane GOLDBRONN, Corinne HELL, Noëlle HUMBRECHT, Fabien ROSENBLATT et Marlyse SCHAEFER.

Absents excusés : MM René OTT, Chantal RUMMELHART et Henri WENCK.

Absents non excusés : Néant.

Procuration : Mme OTT à Mme HELL,
Mme RUMMELHART à Mme GOLDBRONN,
M WENCK à M ESTERMANN.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2014

M le Maire rappelle que le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 15 Mai 2014 a été transmis aux conseillers par E-mail.

Suite à la remarque formulée par Mme HELL concernant la liste des délégations (point 3.3) Monsieur le Maire propose de communiquer à l'avance les documents concernant les points importants.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Conformément au Décret n° 2014-532 du 26 mai 2014 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs dimanche le 28 septembre 2014 et à l'arrêté no 2014 157-0002 de Monsieur le Préfet du Haut-Rhin en date du 6 juin 2014, le Conseil municipal est convoqué pour procéder à l'élection, sans débat au scrutin secret majoritaire à deux tours de 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants au collège électoral.

Conformément aux dispositions de l'article R.133 du Code Electoral, le bureau a été constitué de M Mattes Henri, (Président), ainsi que des deux conseillers municipaux les plus âgés : M ESTERMANN et Mme GOLDBRONN, et des deux conseillers municipaux les plus jeunes soit Mme HUMBRECHT et M RICHERDT.

Monsieur le Maire a donné lecture :

1. Des articles du Code Electoral relatifs à l'élection des Sénateurs
2. Du décret no 2014-532 fixant la date à laquelle les Conseils Municipaux doivent désigner leurs délégués et suppléants en vue de l'élection au Sénat qui doit avoir lieu le 28 septembre 2014 à Colmar.
3. De l'arrêté du Préfet convoquant à cet effet les Conseils Municipaux

PRESENTATION DES CANDIDATS AUX POSTES DE DELEGUES

Le Maire a ensuite invité le Conseil à présenter les noms des candidats aux postes de délégués titulaires et de délégués suppléants. Les candidats sont :

Délégués titulaires :

M MATTES Henri, M SCHICKLIN Julien, M RICHERDT Nicolas.

Délégués suppléants :

M WEIDER Fabien, Mme DE NEEF Véronique, Mme GOEPFERT Sylvie.

ELECTION DES DELEGUES

1ER TOUR DE SCRUTIN

Le Maire a ensuite invité le Conseil à procéder, sans débats, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection de trois délégués.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, s'est rendu dans l'isoloir afin d'y rédiger son bulletin de vote écrit sur papier blanc qu'il a ensuite remis dans l'urne.

Le dépouillement du vote a commencé à 8 h 17 heures. Il a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins du vote trouvés dans l'urne 15

A déduire : bulletins blancs et nuls 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés 15

Majorité absolue 8

Ont obtenu :

M MATTES Henri 15 voix

M SCHICKLIN Julien 15 voix

M RICHERDT Nicolas 15 voix

Ont réuni la majorité absolue et ont été proclamés délégués :

M Julien SCHICKLIN, né le 01/03/1955 à MULHOUSE qui a déclaré accepter le mandat,

M Henri MATTES, né le 13/04/1960 à SAVERNE qui a déclaré accepter le mandat,

M Nicolas RICHERDT, né le 06/12/1977 à MULHOUSE qui a déclaré accepter le mandat.

ELECTION DES SUPPLEANTS

1ER TOUR DE SCRUTIN

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection de trois suppléants.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 15

A déduire : bulletins blancs et nuls 0

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés 15

Majorité absolue 8

Ont obtenu :

M WEIDER Fabien 15 voix

Mme DE NEEF Véronique 15 voix

M GOEPFERT Sylvie 13 voix

M HELL Corinne 2 voix

Ont réuni la majorité absolue et ont été proclamés suppléants :

Mme Véronique DE NEEF née le 07/12/1967 à MULHOUSE qui a déclaré accepter le mandat,

M Fabien WEIDER né le 8/8/1977 à SAINT LOUIS qui a déclaré accepter le mandat,

Mme Sylvie GOEPFERT, née le 27 juin 1970 à MULHOUSE qui a déclaré accepter le mandat.

3. COMPTE-RENDU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET DES DIVERS SYNDICATS

La parole a été donnée aux divers représentants :

Communauté de communes :

Déchetterie : Mise en place à compter du 1^{er} janvier 2015 d'une limitation du nombre de passage (à priori 10 par an).

Personnels : possibilité de création d'un service de mise à disposition de personnels aux communes selon les besoins.

Syndicat des cours d'eau : M l'Adjoint WEIDER informe les élus que le syndicat prend en charge l'abattage d'un arbre près de la passerelle rue des Aulnes.

Conseil d'école :

Validation du vote des nouveaux rythmes scolaires adossés aux horaires de RANSPACH LE BAS, à savoir :

Lundi et mardi : 8 h à 11 h 30 / 13 h 30 à 16 h

Mercredi : 9 h à 11 h 30

Jeudi : 8 h à 11 h 30 / 13 h 30 à 16 h : NAP (Nouveaux temps d'Activités Périscolaires)

Vendredi : 8 h à 11 h 30 / 13 h 30 à 16 h.

La participation des parents pour les NAP pourrait se situer autour de 2 € de l'heure avec une aide de la commune de 50 € par an et par enfant et une aide de la CAF de 0,50 € par enfant et par heure de présence.

Il n'y aura ni cantine, ni périscolaire le mercredi après-midi à Ranspach-le-Bas.

Commission technique et bénévolat : Prochaine réunion : le 15 juillet 2014 à 19 heures.

Eclairage de la rue des Vergers : Il est coupé depuis les travaux dans la rue. La réparation est prévue.

Affaissement rue de Ranspach : des travaux de réfection ont été entrepris au même endroit en 2013. Il y a donc lieu, avant d'entreprendre de rouvrir la chaussée, d'identifier la source des problèmes.

SIFOREM : Mme HELL rapporte la réunion du 22 mai 2014.

M Michel LAUGEL a été élu Président du SIFOREM, alors que M. Patrick HASCHER a été élu Vice-Président.

4. AFFAIRES GENERALES

4.1 Discussion des diverses options concernant la vente de la parcelle de Mr Stoessel

Mr le Maire signale que Mr Jérémy STOESSEL désire vendre sa parcelle cadastrée Section 3, N° 93, rue de Ranspach d'une superficie de 1293 m². M JERMANN, son voisin, s'est porté candidat à l'acquisition de cette parcelle pour un prix de 150 000 € commissions comprises.

Cette parcelle est inscrite comme emplacement réservé au PLU de 2005 pour un ouvrage public. De ce fait le propriétaire ne peut plus obtenir d'autorisation d'urbanisme sur le terrain grevé. Comme c'est contraignant pour le propriétaire, la loi lui donne le droit de délaissement, c.à.d. qu'il peut mettre la commune en demeure d'acquérir le terrain. Dans ce cadre la commune aurait un an pour se prononcer et tomber d'accord sur un prix qui devra suivre l'indication des services des Domaines. Du fait de l'intérêt de M JERMANN pour ce terrain, ce délai devra cependant être raccourci.

Mr le Maire rappelle que tous les conseillers ont été informés de la requête de M STOESSEL en annexe à la convocation au conseil municipal du 20 juin et demande que les deux options, achat par M JERMANN ou achat par la commune, soient débattues afin de définir une ligne de conduite qui sera mise au vote dès que l'estimation des services des Domaines sera connue.

Mr le Maire donne la parole aux conseillers.

Une position définitive sera arrêtée au cours de la prochaine réunion du Conseil Municipal, le 17 juillet 2014.

4.2 Renouveaulement des membres de la commission communale des impôts directs

Conformément au l'article 1650-1 du code général des impôts stipulant que chaque commune institue une commission communale des impôts directs (CCID) composée du Maire ou de son adjoint délégué et de six commissaires, et de la lettre de Monsieur l'Administrateur général des finances publiques en date du 9 avril 2014, le Conseil municipal est invité à constituer une liste de 12 candidats aux postes de commissaires titulaires et 12 candidats aux postes de commissaires suppléants à remettre à Monsieur l'Administrateur général des finances publiques afin qu'il puisse choisir les commissaires.

Monsieur le Maire a donné lecture de la lettre de Monsieur l'Administrateur général des finances publiques et des règles s'appliquant à la désignation des commissaires.

PRESENTATION DES CANDIDATS AUX POSTES DE COMMISSAIRES

Mr le Maire propose de nommer Mr Richerdt, adjoint délégué aux finances, délégué titulaire à la commission communale des impôts directs (CCID).

Le Maire invite ensuite le Conseil à présenter les noms des candidats aux postes de commissaires.

La liste des contribuables pour les commissaires titulaires proposée par le conseil Municipal se compose comme suit :

MM Serges BADER, Serge ESTERMANN, Corinne HELL, Noëlle HUMBRECHT, Michel MEYER, Julien SCHICKLIN, Norbert SCHOEFFEL, Alain SPIESER, Martin WALCH, Fabien WEIDER, Henri WENCK, domiciliés à MICHELBACH LE BAS,
M Clément BROM domicilié à BLOTZHEIM.

La liste des contribuables pour les commissaires suppléants proposée par le conseil Municipal se compose comme suit :

MM Margone BIRSINGER, Alain GIACOMELLI, Claude GOEPFERT, Eric GOEPFERT, Sylvie GOEPFERT, Germain GROEPELIN, Jean-Marie KELBERT, Lydia SCHICKLIN, Morand SIMON, Aurore WEIDER, Gérard WICKY, domiciliés à MICHELBACH LE BAS,
M. Claude BUTSCH domicilié à RANSPACH LE HAUT.

4.3 Résultats de l'enquête sur le parc de l'ancienne gare. Elaborations de propositions concernant les aménagements futurs.

La parole est à M l'Adjoint RICHERDT.

Il commente les résultats de l'enquête sur le parc. Dans l'ensemble, les points qui ont été contestés concernent :

- Le manque d'ombre,
- Les gravillons instables, le grillage et l'éclairage,
- Le manque de jeux pour les + de 6 ans,
- L'absence de point d'eau,
- Le manque de réfection extérieure du local de basket.

M le Maire propose de débattre des différentes propositions lors d'une réunion conjointe de la commission technique et de la commission de l'écologie et des bénévoles.

M le Maire demande que les commissions élaborent une proposition consensuelle d'achèvement du parc qui sera votée au prochain conseil.

4.4 Renouvellement de la convention de conseil et d'assistance gratuits proposée par l'ADAUHR

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de Monsieur le Président de l'ADAUHR en date du 16 mai 2014.

Cette lettre mentionne la convention de conseil et d'assistance gratuits signés par la commune en date du 8 juillet 2011. M le Maire rappelle que cette convention arrive à échéance prochainement. Il rappelle également que l'assistance de l'ADAUHR dans les domaines de l'urbanisme et de l'aménagement, dans certaines conditions énoncées à l'article 2 de la convention, est financée par le Conseil Général.

Mr le Maire demande aux élus de l'autoriser à signer cette convention pour les trois années à venir.

Le conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce **pour** la signature de la convention de conseil et d'assistance aux collectivités et charge M le Maire de toutes les formalités.

5. DIVERS

5.1 Carte postale de Michelbach-le-Bas

M le Maire signale au conseil Municipal qu'une carte postale de Michelbach-le-Bas créée par le Musée des Amoureux et du Patrimoine Sundgauvien sur la base de clichés de M Jean-Marie KELBERT a été éditée. Cette carte postale sera visible en Mairie et disponible auprès du Musée.

L'assemblée souhaite faire l'acquisition de quelques cartes pour la mairie et charge M le Maire de faire le nécessaire.

5.2 Demande de subvention auprès du Fond National de la Prévention (F.N.P.) pour la réalisation du document unique

Le Maire expose que la commune de Michelbach-le-Bas, en qualité d'employeur public, a décidé par délibération en date du 2 juillet 2013 de réaliser un Document Unique d'évaluation des risques professionnels.

Cette démarche a pour objectifs de :

- renforcer la prise en compte de la sécurité au travail,
 - réduire les risques d'accidents et de maladies professionnelles en agissant sur les conditions de travail.
- Le Document Unique à établir par la commune constituera le cadre de définition des actions d'amélioration prioritaires à mettre en oeuvre et des conditions de pérennisation de la démarche.

M le Maire précise que cette opération va s'organiser au cours de l'année 2014, avec l'appui de l'Ingénieur Prévention du CDG68 et le concours des agents de la commune.

Il indique qu'en outre cette démarche est éligible au titre des actions qui peuvent bénéficier d'une subvention du Fonds National de Prévention (FNP).

M le Maire demande au conseil de l'autoriser à :

- solliciter auprès du Fonds National de Prévention l'octroi d'une subvention au titre des crédits réservés à la mise en oeuvre des démarches d'évaluation des risques professionnels (DERP) ;
- à réaliser toutes les opérations en rapport avec l'obtention et la perception de cette subvention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Autorise M le Maire à solliciter auprès du Fonds National de Prévention l'octroi d'une subvention au titre des crédits réservés à la mise en oeuvre des démarches d'évaluation des risques professionnels,

Charge M le Maire de toutes les formalités.

5.3 Indemnité de logement pour M le Curé de la Communauté des Paroisses TERRE D'ENVOL

Monsieur le Maire donne lecture de l'avenant à la convention de 2009 au sujet du logement pour M le Curé.

M Maire invite ensuite le Conseil à discuter de l'indemnité de logement de 387,- € demandée par le conseil de fabrique de la paroisse St Rémy de Hégenheim, propriétaire du logement occupé par M. le Curé.

M le Maire propose au conseil Municipal d'approuver cette indemnité à partir de l'année 2014.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuve la proposition de M le Maire et le charge de toutes les formalités, les fonds nécessaires étant prévus au budget en cours.

5.4 Divers :Projet école / mairie

Approbation du protocole d'accord transactionnel avec le maitre d'œuvre, la société

LEGROS& COIFFIER.

Pour faire avancer le chantier et permettre de demander une nouvelle autorisation de construction, M le Maire sollicite le Conseil Municipal pour l'autoriser à signer le protocole ci-dessous :

PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL

Entre :

La commune de Michelbach-le-Bas, domiciliée rue de Blotzheim, 68730 Michelbach-le-Bas, représentée par son Maire en exercice, Monsieur Henri MATTES, dûment habilité aux présentes par délibération en date du 15 Mai 2014,

Et :

La Société Legros&Coiffier domiciliée 2 Avenue de l'Europe 68520 Burnhaupt-le-Bas, représentée par Monsieur Coiffier, architecte DPLG.

Préambule

Par délibération en date du 1^{er} Octobre 2013 et par marché notifié en Décembre 2013, la Commune de Michelbach-le-Bas a conclu un marché d'« Aménagement de la mairie et mise en conformité accessibilité Réaménagement des combles de l'école primaire et salle polyvalente et mise en conformité accessibilité handicapés » avec la société Legros-Coiffier maitre d'œuvre et les sociétés titulaires des lots.

Par délibération en date du 15 Mai 2014 ce marché a été résilié partiellement pour les raisons résumées ci-dessous.

« Dans le cadre de la rénovation de l'école dont l'objectif était de regrouper l'école primaire et l'école maternelle dans un bâtiment unique il est apparu que le maitre d'œuvre n'était pas en mesure de garantir les travaux effectués au 1^{er} étage de ce bâtiment du fait de l'état actuel de la toiture. La rénovation de cette toiture n'avait pas été incluse dans la part de marché liée à la rénovation de l'école par le conseil municipal précédent.

De ce fait il est proposé de ne pas construire les salles de classe et les vestiaires prévus originalement au 1^{er} étage du bâtiment. Cette proposition fait suite aux recommandations de la commission technique et de la commission scolaire en date du 6 Mai 2014.

Le bâtiment n'étant dès lors plus adapté à accueillir l'école maternelle en plus de l'école primaire, comme prévu dans le projet original, il est donc également proposé de ne pas procéder à la construction des toilettes de l'école maternelle originalement prévues dans cette part de marché. Les toilettes de l'école primaire pourront donc être établies en lieu et place de celles-ci dans la nouvelle extension au rez-de-chaussée du bâtiment école. L'accès par ascenseur du 1^{er} étage sera dès lors obsolète et celui-ci ne sera pas installé. Un nouveau permis de construire sera élaboré afin de prendre en compte les modifications apportées au « projet école ».

Les circonstances exposées ci-dessus ne permettant plus le déménagement de l'école maternelle, celle-ci restera dans les locaux actuels, accolés à la mairie. Les travaux prévus dans le marché notifié en Décembre 2013 pour la rénovation et la mise aux normes de la Mairie ne sont donc plus adaptés à ce nouveau besoin. De ce fait il vous est également proposé de résilier quasi totalement la part du marché liée à la rénovation et la mise aux normes de la Mairie avec la société Legros-Coiffier et les entreprises titulaires des lots pour motif d'intérêt général et sans faute du titulaire conformément à l'article 46-4 du CCAg. Seules les fenêtres et portes seront remplacées comme prévu dans le lot 2 afin d'améliorer le rendement énergétique du bâtiment.

Cette résiliation est également à mettre en perspective avec le projet de créer un EPI en partenariat avec Ranspach-le-Bas. Les premières discussions constructives dans ce sens ont été menées récemment avec nos voisins. Cet EPI devrait permettre d'ici 3 à 4 ans de regrouper l'ensemble des classes maternelles et primaires dans des locaux réellement adaptés aux besoins de demain et de pérenniser un établissement scolaire entre les deux villages. »

La Société Legros&Coiffier était titulaire de la maîtrise d'oeuvre du marché d' « Aménagement de la mairie et mise en conformité accessibilité Réaménagement des combles de l'école primaire et salle polyvalente et mise en conformité accessibilité handicapés », qui a été résilié partiellement. Afin de mettre un terme à cette affaire, les parties se sont donc rapprochées et ont convenu de régler amiablement cette affaire au moyen d'un protocole d'accord transactionnel dûment approuvé par le Conseil Municipal le 20 Juin 2014.

Après discussion, et à mesures de concessions réciproques, les parties sont donc parvenues à l'accord suivant :

Article 1 :

Au sens du présent protocole, la Société Legros&Coiffier, accepte la résiliation partielle du marché d' « Aménagement de la mairie et mise en conformité accessibilité Réaménagement des combles de l'école primaire et salle polyvalente et mise en conformité accessibilité handicapés » comme suit :

- Le réaménagement des combles de l'école primaire est abandonné.
- L'ascenseur n'est pas installé.
- Les toilettes « maternelles » dans la nouvelle extension de l'école primaire sont transformées en toilettes « primaires ».
- L'installation du chauffage de l'école primaire est redimensionnée et adaptée aux nouveaux besoins.
- L'aménagement de la mairie et mise en conformité accessibilité est abandonné en totalité.

Article 2 :

Au sens du présent protocole, la Commune de Michelbach-le-Bas verse, pour solde de tout compte, à la Société Legros&Coiffier, qui accepte, la somme globale, forfaitaire et définitive d'un montant de 7 500 euros.

Cette indemnité sera répartie entre le Cabinet d'Architectes Legros&Coiffier, Immobilière Services et Thermi'D selon le tableau de répartition (Avenant).

Cette somme fixe le forfait définitif de rémunération pour la modification de la maîtrise d'oeuvre, la dépose d'un permis de construire modificatif et pour la rectification des pièces des marchés.

S'agissant d'une indemnité, cette somme n'est pas soumise à la taxe sur la valeur ajoutée et n'est pas révisée.

Article 3 :

Au sens du présent protocole, la Commune de Michelbach-le-Bas verse, pour solde de tout compte, à la Société Legros&Coiffier, qui accepte, la somme globale, forfaitaire et définitive d'un montant de 2000 euros, correspondant à 10% du montant HT initial de la partie « Aménagement de la mairie et mise en conformité accessibilité » résiliée totalement (phases EXE/VISA, DET, AOR et OPC) conformément à l'article 13.2.1 du CCAP Maîtrise d'oeuvre. S'agissant d'une indemnité, cette somme n'est pas soumise à la taxe sur la valeur ajoutée et n'est pas révisée.

Article 4 :

En contrepartie de ce règlement, la Société Legros&Coiffier s'engage à renoncer à tout surplus de réclamation, ainsi qu'à tout recours contentieux lié à l'exécution du marché public d' « Aménagement de la mairie et mise en conformité accessibilité Réaménagement des combles de l'école primaire et salle polyvalente et mise en conformité accessibilité handicapés ».

Article 5 :

Sans valoir reconnaissance par chacune des parties du bien-fondé des prétentions de l'autre, le présent accord vaut transaction au sens des articles 2044 et suivants du Code Civil et plus particulièrement de l'article 2052 au terme duquel la transaction a l'autorité de la chose jugée en dernier ressort et ne peut être remise en cause ni pour erreur ni pour lésion.

Chaque partie s'engage à exécuter de bonne foi et sans réserve la présente transaction qui ne pourra en aucun cas, conformément aux dispositions susvisées du Code Civil, être dénoncée.

Comme conséquence du présent accord transactionnel, les parties soussignées se reconnaissent quitte et libérées l'une envers l'autre, tout compte se trouvant définitivement réglé et apuré entre elles, pour toute cause que ce soit. Il règle ainsi définitivement entre elles tout litige, né ou à naître, relatif au marché public d' « Aménagement de la mairie et mise en conformité accessibilité Réaménagement des combles de l'école primaire et salle polyvalente et mise en conformité accessibilité handicapés » qui les liait.

M le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver ce protocole et les indemnités citées.

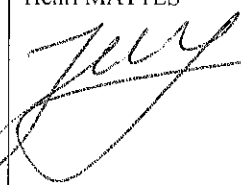


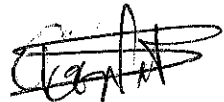
Le Conseil Municipal,
Par 13 voix pour et 2 abstentions,
Approuve la proposition de M le Maire,
Charge M le Maire de toutes formalités.

La séance est levée à 22 heures 35.

Tableau des signatures
Pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du
Conseil Municipal de MICHELBACH LE BAS
Séance du 20 JUIN 2014

Ordre du jour :

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2014
2. ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS
3. COMPTE-RENDU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET DES DIVERS SYNDICATS
4. AFFAIRES GENERALES
 - 4.1 Discussion des diverses options concernant la vente de la parcelle de Mr Stoessel
 - 4.2 Renouvellement des membres de la commission communale des impôts directs
 - 4.3 Résultats de l'enquête sur le parc de l'ancienne gare. Elaborations de propositions concernant les aménagements futurs.
 - 4.4 Renouvellement de la convention de conseil et d'assistance gratuits proposée par l'ADAUHR
5. DIVERS
 - 5.1 Carte postale de Michelbach-le-Bas
 - 5.2 Demande de subvention auprès du Fond National de la Prévention (F.N.P.) pour la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels
 - 5.3 Indemnité de logement pour M le Cure de la Communauté des Paroisses TERRE D'ENVOL
 - 5.4 Divers

M le Maire Henri MATTES 	M. l'Adjoint Julien SCHICKLIN	M l'Adjoint Nicolas RICHERDT 	M l'Adjoint Fabien WEIDER 	Mme l'Adjoint Véronique De NEEF
M Serge ESTERMANN	Mme Sylvie GOEPFERT 	Mme Christiane GOLDBRONN	Mme Corinne HELL	Mme Noëlle HUMBRECHT
Mme Renée OTT Absente excusée	M Fabien ROSENBLATT	Mme Chantal RUMMELHART Absente excusée	Mme Marlyse SCHÄFER	M Henri WENCK Absent excusé